

Communiqué de presse

Diffusion le 25 mars 2019, 11 h
Code de diffusion CNW 01 + hebdomadaires nationaux

Portrait actuel de l'itinérance au Québec

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal dévoilent les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance

Montréal, le 25 mars 2019 – La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Chantal Rouleau, ont dévoilé aujourd'hui les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance qui a été réalisé au printemps dernier, en compagnie de Rosannie Filato, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et présente au nom de la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

Le rapport *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018* s'inscrit dans le cadre d'une vaste démarche visant à dresser le portrait de la situation de l'itinérance au Québec afin de construire une compréhension plus globale du phénomène et d'orienter les réflexions du Québec en matière d'itinérance. En plus d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible, cet exercice a permis de recueillir des renseignements précieux permettant de décrire le profil des personnes en situation d'itinérance visible ou cachée.

Citations :

« Pour la toute première fois, cet exercice d'envergure a permis de dénombrier les personnes en situation d'itinérance visible, un jour donné, dans onze régions du Québec, et de dresser leur profil sous plusieurs angles. Grâce à la collaboration des nombreux partenaires et de centaines de bénévoles, cette démarche a permis au ministère de la Santé et des Services sociaux de développer une riche expertise, qui s'avérera plus que précieuse lors des travaux futurs afin de bonifier nos interventions et de mieux répondre aux besoins des personnes, sur le terrain. »

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

« Les grandes villes font face à des défis particuliers en matière d'itinérance et notre métropole n'y fait pas exception. Ce rapport nous apprend d'ailleurs qu'un peu plus de la moitié des personnes en situation d'itinérance dénombrées au Québec se trouvent à Montréal. Cet exercice permettra d'orienter l'organisation des services. Je compte bien collaborer avec l'ensemble des partenaires du milieu à la mise en place de solutions durables. »

Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« Au-delà des chiffres, cet exercice de mobilisation aura permis de joindre des centaines de citoyennes et de citoyens en situation d'itinérance visible, nous informant de leurs parcours multiples, tant aux niveaux de la durée, des causes et des besoins. Les tendances et les constats qui se dégagent de ce 2^e dénombrement nous rappellent qu'il faut redoubler d'ardeur, autant pour endiguer l'itinérance à sa source que pour renforcer la lutte contre l'itinérance selon les réalités propres de notre métropole. »

Rosannie Filato, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, de la condition féminine et des sports et loisirs

Faits saillants :

- Selon l'estimation de l'équipe de recherche, les régions du Québec ciblées par le dénombrement comptaient, le 24 avril 2018, 5 789 personnes en situation d'itinérance visible. Ceci correspond à environ 76 personnes en situation d'itinérance visible par 100 000 habitants. Ce résultat indique que l'étendue de l'itinérance visible au Québec serait, toutes proportions gardées, moins importante que dans de nombreuses autres provinces canadiennes ou d'autres pays.
- Notons que l'itinérance visible ne concerne pas seulement les personnes qui passent la nuit dehors. De fait, sur le nombre total de personnes en situation d'itinérance visible, environ 15 % (845) ont passé la nuit dans des lieux extérieurs, alors que les autres personnes étaient majoritairement dans des services offrant de l'hébergement d'urgence ou de transition.
- Rappelons que le dénombrement fait l'objet d'une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. Alors que dans les autres provinces, les collectivités étaient responsables de réaliser leur dénombrement à la suite d'une entente convenue directement avec le gouvernement fédéral, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a choisi de coordonner, sur le plan national, la démarche de dénombrement dans onze régions du Québec ciblées de son territoire pour s'assurer d'une harmonisation dans la collecte, la saisie et l'analyse des données.
- Le rapport du MSSS se distingue par ses précisions détaillées sur la méthodologie utilisée, par le nombre de régions pour lesquelles des résultats sont présentés ainsi que par la quantité d'analyses réalisées. Près de 4 000 questionnaires ont été recueillis.

Lien connexe :

Les personnes intéressées à en savoir davantage sur le dénombrement peuvent consulter la salle de presse du site du MSSS : msss.gouv.qc.ca/presse

- 30 -

Sources :

Alexandre Lahaie
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux
450 210-1789

Camille Lambert-Chan
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée aux Transports
et ministre responsable de la Métropole
et de la région de Montréal
418 558-8329